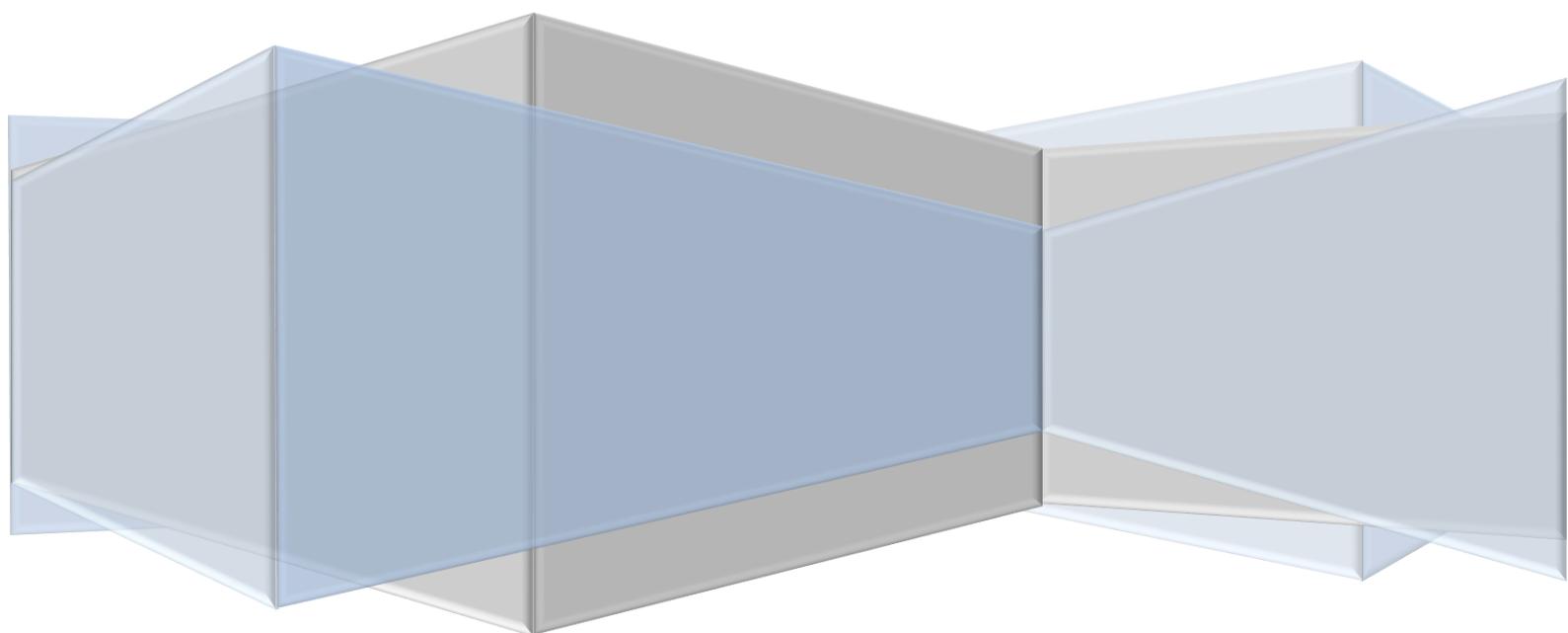


# Règlement de certification



## **Organisation des formations certifiantes sur le territoire national**

Les sessions de formation certifiante **sont ouvertes sur catalogue à Paris, Lyon, Marseille, Nice et peuvent être organisées dans d'autres lieux en fonction de la demande.**

Un centre d'examen est prévu dans chacune des villes où sont organisées les formations.

Les épreuves sont surveillées par un personnel habilité par MATHEZ FORMATION.

▪ Contenu de l'épreuve de certification :

La certification « Se conformer aux règles de TVA applicables aux échanges internationaux : régimes de TVA, DEB, DES, CA3, mentions factures » **a pour modalités d'évaluation une étude de cas réalisée en trois parties :**

**1. La recherche et la validation des dispositions applicables en matière de TVA sur les opérations d'achat de biens et de services à partir de :**

- L'analyse d'un contrat fournisseur lors d'un projet d'achat
- La détermination des obligations et des documents à produire et/ou à collecter
- L'analyse des différentes factures fournisseurs

Ces analyses comportent la réalisation :

- D'un schéma portant sur les opérations proposées
- D'un arbre décisionnel

**2. La recherche et la validation des dispositions applicables en matière de TVA sur les opérations de vente de biens et de services et sur l'élaboration des documents commerciaux, comptables et douaniers :**

- Analyse d'un projet de commercialisation de biens et/ou de services (détermination des obligations et des documents à produire)
- Rédaction des dispositions applicables en matière de TVA sur le contrat de vente
- Rédaction des factures de vente

**3. L'analyse et la réalisation des paramétrages de différentes opérations d'achats et de ventes de biens et de services**

**La rédaction du formulaire CA3.**

**L'analyse croisée de factures, de DEB, de DES ou DAU pour apporter des corrections**

- Conditions dans lesquelles la certification est délivrée :

**L'étude de cas a une durée de deux heures.**

L'épreuve de certification se déroule sur table à l'issue de la formation lors de la dernière demi-journée lorsque la formation est animée en présentiel. Lorsque la formation est animée en classe virtuelle, l'épreuve de certification se déroule dans une salle adaptée quelques jours après la fin de la formation.

Les conditions matérielles de passation des épreuves tiennent compte des éventuels aménagements nécessaires à la prise en compte de situations de handicap des candidats.

Pour chaque session de formation, le responsable de l'organisation de la certification adresse à l'attention des formateurs, sur le site dédié, les plis correspondant à l'étude de cas prévue.

Les plis correspondant à **l'étude de cas prévue parviennent au formateur la semaine précédant l'épreuve de certification**. L'ouverture du pli est réalisée par le formateur lorsque les candidats sont tous installés dans des conditions d'examen. La durée de l'examen débute après la distribution des sujets d'étude de cas aux candidats.

Tous les documents permettant la réalisation de l'étude de cas sont mis à la disposition des candidats au début de l'épreuve.

**L'usage de tout modèle de calculatrice, avec ou sans mode examen, est autorisé. Tout autre matériel et document de référence que ceux fournis par MATHEZ FORMATION sont interdits.**

A l'issue du temps alloué, **les copies sont rassemblées par le formateur, scannées et adressées par mail au Responsable de l'organisation de certification, mises sous scellées après l'épreuve, et transmises dans les vingt-quatre heures par Recommandé avec 'Accusé de réception' au siège de MATHEZ FORMATION à Nice.**

**Après que les copies ont été relevées par le formateur, une évaluation formative d'une durée de une heure trente est réalisée par le formateur.**